



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2021

**Présents :** Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Jean-Louis VUICHARD, Maxime MUGNIER, François CESMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET (*arrivée pour le vote du point 3*).

**Excusé :** Patrick VEYRET

**Absent :** Grégory FOL.

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis VUICHARD.

Le compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 1. **Dissolution du SIVU des Écoles de Jonzier-Savigny et répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres sur la base du compte administratif voté.**

Le SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny par délibération en date du 31/08/2021 a validé la dissolution du syndicat et accepté les conditions de liquidation et la répartition de l'actif et du passif entre les communes de JONZIER-EPAGNY et SAVIGNY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition suivante :

- Les dépenses et recettes identifiables reviennent aux communes ;
- Les dépenses et recettes non identifiables sont réparties au prorata des élèves tels qu'inscrits au budget primitif 2021 à savoir :
  - Jonzier-Epagny : 109/235<sup>ème</sup>
  - Savigny : 126/235<sup>ème</sup>
- Les impayés, frais TIPI, règlements de factures liées aux services périscolaires de cantine-garderie reviennent aux communes selon la commune de domicile des parents et/ou de rattachement d'école des élèves lors de l'année scolaire 2021-2022.
- La trésorerie restante au jour de la dissolution du syndicat est répartie au prorata des élèves.

### 2. **Acquisition parcelle B 2005 Consorts Marmoux, Les Chavannes.**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle B 2005 appartenant aux Consorts MARMOUX d'une superficie de 65 m<sup>2</sup> située le long de la Route Départementale au hameau les Chavannes au prix d'un euro.

### 3. **Demande de subvention au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution de parcelles forestières.**

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet « renouvellement forestier du plan de relance », le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté par l'ONF ;
- d'approuver le montant des travaux estimé à 8 695 € ;
- de solliciter une subvention de l'Etat d'un montant de 6 956 € représentant 80% de l'assiette subventionnable.

#### 4. Travaux de réhabilitation des zones forestières sinistrées : Demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB).

Mme le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) dispose d'un nouveau dispositif de financement en faveur de la réhabilitation des espaces forestiers sinistrés avec un objectif de sécurisation et d'adaptation au changement climatique en privilégiant des solutions fondées sur la nature.

Les services de l'Office National des Forêts proposent de réaliser sur les zones sinistrées de la forêt communale (Parcelles : 9-11-12 et 2) des travaux de réhabilitation. Le montant total des travaux s'élève à 3 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour réaliser des travaux de réhabilitation d'espaces forestiers sinistrés ;
- Sollicite l'aide du Conseil Savoie Mont Blanc pour un montant de 2 400 €.

#### 5. Personnel communal : convention de mise à disposition avec la commune de Jonzier-Epagny.

Suite à l'arrêt de travail d'un agent technique, l'agent intercommunal qui intervient sur les communes de Savigny et de Jonzier-Epagny réalise la totalité de son temps de travail sur la commune de Savigny. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à la commune de Jonzier-Epagny les salaires et charges afférents au temps passé sur la commune et autorise Mme le Maire à signer la convention devant intervenir avec la commune de Jonzier-Epagny afin de fixer les modalités de remboursement.

#### 6. Informations diverses.

##### 1) Urbanisme.

Les dossiers d'urbanisme suivants ont été déposés :

- Permis d'Aménager déposé par YTEM Aménagement pour le détachement de 4 terrains à bâtir au lieudit le Grand Pré au Chef-lieu.
- Permis de construire déposé par M. KLEIN et Mme DANNER pour la construction d'une maison individuelle au Chef-lieu.
- Permis de construire modificatif déposé par Mme ELBOUMASHOULI Leila pour la modification d'une ouverture à Cessens.
- Permis de construire modificatif déposé par M. HENRIQUES Patrick pour la modification d'ouverture et la création d'un mur de soutènement à Murcier.
- Permis de construire modificatif déposé par Mme CHIANDETTI et M. JOLY pour la suppression de murs en pierre à Cortagy.
- Déclaration Préalable déposée par la Société MONABEE pour la pose de panneaux photovoltaïques à Murcier (maison SALGADO Florent).
- Déclaration Préalable déposée par Mme FONTAINE-VIVE-CURTAZ Danielle pour un ravalement de façades à Cessens.
- Déclaration Préalable déposée par M. DALLIERE Philippe pour la pose d'une clôture à Nyoux.
- Déclaration Préalable déposée par M. BOUHARCHA Ismaël pour la construction d'un abri de jardin à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. BRICOUT Wesley pour la pose d'une clôture à Murcier.

## 2) Communauté de Communes du Genevois (CCG) : projet de territoire.

Mme le Maire présente le projet de territoire de la Communauté de Communes du Genevois et propose au Conseil Municipal d'échanger sur ce sujet.

Les élus remarquent que certaines communes ont été « vertueuses » quant à la construction de logements sur leur territoire contrairement à d'autres. Cet état de fait doit être pris en compte dans le projet de territoire afin de permettre aux communes « vertueuses » de réaliser des projets d'aménagement de logements neufs.

Le projet de territoire tel qu'il est retranscrit laisse penser que seule la commune de St Julien en Genevois a la mission de structurer le territoire alors que ce n'est pas son rôle. Il serait plus judicieux de donner les moyens à la CCG de structurer et d'équilibrer le territoire autour de la ville centre tout en soutenant les autres communes du genevois.

Certains élus estiment qu'il s'agit plus d'un projet de territoire pour St Julien et non pour les communes de la CCG.

Au niveau économique, il est suggéré de mettre en place une interface entre les collectivités et les entreprises (permettant des échanges de collaborateurs, des problématiques, ...).

Le projet de territoire stipule qu'il faut « *Conditionner le développement de l'habitat dans les différents secteurs du territoire à leur capacité d'assainissement* ».

Les élus s'interrogent sur l'interprétation de la notion de « capacité d'assainissement » et sur ce changement de politique. En effet, il y a quelques années toutes les communes devaient bénéficier d'un réseau d'assainissement collectif. A Savigny, sur 8 hameaux seuls 3 hameaux sont reliés à l'assainissement collectif. La commune de Savigny se trouve lésée, que va-t-il se passer pour la réhabilitation des habitations dans les hameaux ne bénéficiant pas d'assainissement collectif ?

Le conseil municipal n'est pas favorable à l'élaboration d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), les communes ayant déjà engagé des dépenses pour élaborer leur propre PLU.

Les villages ne doivent pas être oubliés dans ce projet de territoire. Ils ont, en effet, des besoins, tout ne doit pas être concentré sur St Julien. Beaucoup de projets ont déjà aboutis sur le secteur du Vuache : maison de santé, collège, crèches... Il faut en tenir compte. Enfin, il convient également de prendre en compte l'aspect mobilité : création de liaisons douces, rétablir le ferroviaire, le péage de Viry, desservir les villages en transport public.

## 3) Intercommunalité : compte-rendu des réunions de comités et commissions.

- **Syndicat Intercommunal du Vuache** : le quorum n'étant pas atteint lors de la dernière réunion de Comité du fait de nombreux absents, un questionnaire va être transmis à chaque délégué afin de connaître les raisons de cet absentéisme aux réunions du syndicat.
- **Communauté de Communes du Genevois Commission Mobilité** :  
Retour sur l'opération « Genevois roule » : 40 personnes ont bénéficié d'une location de vélos à assistance électrique. Parmi ces 40 personnes, 5 personnes ont demandé à acheter un vélo. Le bilan financier de cette opération est de 35 000 € sans subvention. 76 demandes d'aide ont été déposées pour l'achat d'un vélo électrique.
- **MJC du Vuache** :  
L'obligation du pass sanitaire pour accéder aux activités de la MJC a entraîné la fermeture d'une vingtaine d'activités. L'accueil au centre de loisirs des mercredis et vacances scolaires se déroule correctement contrairement au secteur de la culture (spectacle et cinéma).  
Au niveau des finances, un recul de 30 % est noté par rapport à une rentrée normale. Avec l'arrivée du collège à Vulbens, il est envisagé de créer un secteur réservé aux adolescents avec la création d'un poste d'animateur. La MJC aimerait pouvoir bénéficier des locaux du collège en dehors du temps scolaire pour pouvoir utiliser les nombreux équipements (gymnase, mur d'escalade, etc...).

#### 4) Divers

- **Voirie** : Des devis ont été sollicités pour la création d'un chemin d'accès secteur du Grand Pré, pour la réhabilitation d'un fossé entre les Chavannes et la route du Nant Bértrand et pour des curages de fossés. Ces devis vont être validés très prochainement pour permettre une réalisation rapide des travaux.
- **Eaux pluviales** : Les priorités des travaux à réaliser pour la gestion des eaux pluviales ont été transmises au bureau HYDRETUDES.
- **Cérémonie du 11 Novembre** : La Directrice de l'école et l'enseignante des CM1-CM2 sont vivement remerciées pour leur présence lors de la cérémonie du 11 Novembre et pour le travail fourni par les élèves.
- **Repas des Aînés**. En raison de la crise sanitaire, le CCAS a décidé cette année encore de distribuer un repas à domicile auprès des Aînés. 86 repas ont été commandés. Mme le Maire remercie toutes les personnes qui ont aidé à la distribution des repas et plus particulièrement Mme Aurélie BEAUD qui a organisé les commandes de repas, de bonbons et de fleurs.
- **L'Accorderie du Genevois** organise des portes ouvertes et un « Café Repair » le samedi 04 décembre 2021 à Vulbens. Cette association propose aux habitants de se regrouper pour échanger des services de manière individuelle ou collective sur la base d'échanges en temps et non en argent et ce, dans divers domaines.

Le Maire,  
Béatrice FOL.

